### COMMUNIQUÉ DE PRESSE ORAMIP Observatoire Régional de l'AIR en Midi-Pyrénées

1<sup>er</sup> juillet 2013 P1/3

# Le Conseil d'Administration et le Bureau de l'ORAMIP renouvelés

Au cours de l'Assemblée Générale de l'ORAMIP qui s'est tenue le 26 juin 2013 à l'Espace EDF Bazacle, le Conseil d'administration de l'association a été renouvelé. La société UMICORE, l'Association pour le Développement de l'Apiculture en Midi-Pyrénées (ADAM) et le professeur Alain DIDIER, chef de service pneumologie allergologie à l'Hôpital Larrey, rejoignent le Conseil d'administration de l'ORAMIP.

Régine LANGE est réélue à la Présidence de l'ORAMIP. L'adjointe au Maire de Toulouse en charge du développement durable entame ainsi son deuxième mandat de trois ans à la Présidence de l'ORAMIP. Rappelons que Régine LANGE est également Présidente de la Fédération ATMO France qui regroupe les 27 associations agréées par le Ministère du Développement Durable pour surveiller la qualité de l'air. Thierry ALLONCLE de la société VEOLIA Environnement et Bernard DUCHENE, personnalité qualifiée, entrent au Bureau de l'association en tant qu'assesseurs.

Le programme 2013 de l'ORAMIP met notamment l'accent sur l'amélioration de la couverture du territoire conformément aux objectifs réglementaires européens et sur le suivi des niveaux de pollution en Midi-Pyrénées par rapport aux valeurs réglementaires européennes. De nouveaux dispositifs de surveillance de la qualité de l'air seront installés en 2013, d'autres seront déplacés conformément au Plan de Surveillance de la Qualité de l'Air, le réseau sera modernisé. De nouvelles conventions seront signées avec les collectivités locales, ou renouvelées. Des actions d'information seront mises en place. Ce programme vise à ajuster les modélisations et les prévisions de l'ORAMIP, à évaluer l'exposition des populations à la pollution de l'air dans la région et à situer le niveau de pollution régionale au regard des seuils réglementaires européens.

#### L'ORAMIP est l'une des 27 associations agréées par le Ministère de l'Écologie pour surveiller la qualité de l'air en France.

Son financement est assuré par l'état, les collectivités et les industriels. L'ORAMIP est une association composée de quatre collèges (État, Collectivités, Industriels, Associations et personnalités qualifiées) qui décident ensemble de l'orientation de la politique de surveillance et d'évaluation de la qualité de l'air pour Midi-Pyrénées à travers l'élaboration d'un projet associatif. Le financement de l'ORAMIP et une prise de décision par les quatre collèges de l'ORAMIP sont les garanties de l'indépendance et de la transparence de son information.



### COMMUNIQUÉ DE PRESSE ORAMIP Observatoire Régional de l'AIR en Midi-Pyrénées

1<sup>er</sup> juillet 2013 P2/3

#### Composition du Conseil d'administration après l'élection du 26/06/2013 :

Collège des administrations Collège des industriels

ADEME ELECTRICITE DE France
DREAL FIBRE EXCELLENCE
AGENCE REGIONALE DE SANTE LAFARGE CIMENTS

TARNAISE DES PANNEAUX

**UMICORE** 

**VEOLIA ENVIRONNEMENT** 

<u>Collège des collectivités</u>

<u>Collège des associations et des</u>

personnalités qualifiées

COMMUNAUTE URBAINE TOULOUSE METROPOLE

**CONSEIL REGIONAL de MIDI-PYRENEES** 

VILLE DE BALMA VILLE DE TARBES

DRAAF

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE

L'ALBIGEOIS TISSEO-SMTC ASSOCIATION DE DEVELOPPEMENT DE

L'APICULTURE (ADAM) Mme José CAMBOU

Pr Alain DIDIER, chef de service pneumologie

allergologie Hôpital Larrey

INSTITUT DE VEILLE SANITAIRE (InVS) / CIRE

LES AMIS DE LA TERRE M. Bernard DUCHENE

#### Composition du Bureau de l'ORAMIP après l'élection du 26/06/2013

<u>Présidente :</u> Mme Régine LANGE (Toulouse Métropole)

<u>Vice-Présidente :</u> Mme José CAMBOU

Vice-Président: M. Thierry SUAUD (Conseil Régional Midi-Pyrénées)

Secrétaire : M. André CROCHERIE (DREAL)

Trésorier: M. Bruno MAGIMEL (EDF)

Assesseur: M. Michel PEYRON (ADEME)

Assesseur: M. Bernard DUCHENE

Assesseur: M. Thierry ALLONCLE (VEOLIA ENVIRONNEMENT)



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE ORAMIP Observatoire Régional de l'AIR en Midi-Pyrénées

1<sup>er</sup> juillet 2013 P 3/3

Les missions de l'ORAMIP : surveiller, informer, anticiper, pour lutter contre la pollution de l'air et le changement climatique

Dans le cadre de son agrément, l'ORAMIP, répond à des exigences réglementaires qui se déclinent en trois fonctions :

Surveiller en continu

L'ORAMIP exerce une surveillance permanente de la qualité de l'air sur l'ensemble du territoire grâce à un dispositif de mesures et à des outils de simulation informatiques qui modélisent les rejets de polluants dans l'atmosphère.

• Informer au quotidien et en cas d'alerte

L'ORAMIP s'adresse aux citoyens, aux médias, aux autorités et aux collectivités et les informe de ses prévisions pour le jour même et le lendemain. Elle participe au dispositif opérationnel d'alerte mis en place par le préfet de département en cas d'épisode de pollution atmosphérique constaté ou prévu, pour que des mesures de réduction des émissions puissent être décidées par les autorités.

Analyser pour mieux anticiper

Pour comprendre, évaluer et prévoir les phénomènes de pollution atmosphérique, l'ORAMIP répertorie toutes les sources de pollution de la région. Grâce à l'utilisation d'outils de modélisation permettant de tester différents scénarii, l'ORAMIP se livre à des évaluations prospectives des stratégies proposées pour lutter contre la pollution de l'air et le changement climatique.

Les mesures de polluants sont diffusées en continu sur www.oramip.org

